

L'essentiel de la LODEOM



Anciennement connu sous le nom de Girardin Industriel, la LODEOM, pour Loi pour l'Ouverture et le Développement Economique en Outre-Mer, est un dispositif Outre-Mer qui se veut éthique et solidaire et qui récompense l'investissement privé dans les DOM-COM d'un avantage fiscal presque immédiat. Ce dispositif consiste à financer l'acquisition de matériels productifs, comme des machines agricoles ou de manutention, dans des entreprises en Outre-Mer.

Objectifs du dispositif

Le dispositif LODEOM a pour objectif de financer du matériel productif en Outre-mer en mobilisant des fonds privés plutôt que d'utiliser des fonds publics. La raison principale est simple, l'acheminement de matériel en Outre-mer coûte 20% à 30% plus cher qu'en métropole.

AVANTAGES DU DISPOSITIF LODEOM

Les avantages de la LODEOM sont multiples et permet aux différents intervenant d'en tirer des bénéfices.

- **Pour l'exploitant en Outre-Mer** : L'avantage principal pour cet intervenant est de bénéficier d'un matériel moins onéreux qui lui servira dans son système productif, le tout financé à crédit-bail avec généralement une acquisition à terme pour 1€ symbolique.
- **Pour l'investisseur en LODEOM** : Pour cet intervenant l'avantage principal réside dans la réduction d'impôt qu'il acquiert par cet investissement. En effet, la réduction d'impôt va de 9% à plus de 23% du montant total investi (frais de souscription inclus), en fonction de la période de l'investissement et des garanties choisies.
- **Pour l'Etat** : Pour l'Etat, l'avantage principal est de ne pas avoir à utiliser des fonds publics pour financer le développement économique en Outre-Mer. On connaît l'état des finances en France, qui ne sont pas flamboyantes, notamment à cause d'une dépense publique excessive.
- **Plafonnement global des niches fiscales** : Dernier élément important, notamment pour l'investisseur, la réduction d'impôts accordée au titre de l'investissement en LODEOM rentre dans le plafonnement global des niches fiscales à 10 000€. En revanche, le montant de l'avantage fiscal ne compte au maximum que pour 44%. On le verra plus précisément dans l'exemple chiffré à la fin.

INTERETS DU DISPOSITIF LODEOM

Les intérêts de la LODEOM pour un investisseur qui payent des impôts sont multiples :

- Investissement court terme rentable (entre 9% et 25% de rentabilité)
- Opération dite "one shot", en une fois, et qui est renouvelable tous les ans. Cela ne crée pas de patrimoine mais a une finalité uniquement fiscale.
- Gain fiscal presque immédiatement (entre 7 à 18 mois), reportable de tout ou partie sur 4 ans + année en cours.
- Plafonnement global des niches fiscales = 10 000€. 8 000€ s'ajoutent à ce plafond dans le cadre d'un dispositif outre-mer dont fait partie la LODEOM. Plafond global augmenté à 18 000€.
- Possibilité de bénéficier jusqu'à 40 909€ de réduction d'impôt grâce à ce dispositif : $40\,909\text{€} \times 44\% = 18\,000\text{€}$.
- Possibilité d'investir en LODEOM dès 4 000€ d'impôts.
- Allocation du montant de l'investissement dans différentes SNC afin de diversifier les risques. En cas de problème sur une SNC, seuls le capital et l'avantage fiscal associé peuvent être questionnés et non pas la totalité de l'investissement.
- Possibilité de bénéficier de la garantie de bonne fin financière et fiscale (G3F) afin de percevoir quoi qu'il arrive le capital investi et l'avantage fiscal sur toute la durée d'engagement.

RISQUES DE L'INVESTISSEMENT EN LODEOM?

Tout investissement présente un risque, et la LODEOM n'y échappe pas. Il peut par exemple il y avoir :

- Problèmes de gestion au niveau de la SNC
- Problème de montage fiscal
- Loyers impayés
- Fausse facturation
- Agissement délictueux de l'exploitant ou du fournisseur
- Problèmes d'assurance responsabilité civile ou dommage de l'exploitant

Il existe cependant des garanties pour se protéger de ces risques, notamment la G3F pour Garantie de bonne Fin Financière et Fiscale. Le recours aux garanties font baisser le taux de réduction d'impôts mais vous assure contre tout éventuel problème.

Le montant de votre investissement est généralement investi en SNC, Société en Nom Commun, dont vous devez rester associé pendant une période de 5 ans. Arrivé aux 5 ans, la ou les SNC sont dissoutes et vous n'êtes plus engagés. Si pendant la durée des 5 ans un problème survenait, l'administration fiscale pourrait remettre en cause le montant de votre investissement ainsi que l'avantage fiscal sur la partie concernée.

FISCALITE DE LA LODEOM

- L'investissement en LODEOM permet d'obtenir une réduction d'impôt de l'ordre de 9% à plus de 23% du montant total investi.
- Le gain fiscal et le capital récupéré ne sont pas imposables mais doivent être déclarés pour bénéficier de la réduction d'impôts.
- Vous recevez l'année suivante de votre investissement, le détail à renseigner dans votre déclaration. Ces fiches sont très bien faites et vous n'avez qu'à les suivre pour faire votre déclaration et bénéficier de votre réduction.



EXEMPLE D'UN INVESTISSEMENT EN LODEOM

Monsieur Rideau paye 23 600€ d'impôts. Il décide d'investir 20 000€ dans un dispositif LODEOM à 18% de rendement. L'année suivante il recevra un virement de l'administration fiscale de 23 600€ au titre de la réduction d'impôt générée par son investissement LODEOM

- Bénéfice réel de l'opération : 3 600€ (23 600€ - 20 000€)
- Son investissement de 20 000€ dont la réduction d'impôts s'élève à 23 600€ ne comptera que pour 10 384€ ($23600€ \times 44\%$) au niveau du plafonnement global des niches fiscales.
- Monsieur Rideau peut donc encore bénéficier de 7 616€ ($18\,000€ - 10\,384€ = 7\,616€$) de réduction d'impôts si besoin pour rester dans le plafond augmenté de 18 000€ des niches fiscales.